



Communiqué

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Personnes handicapées à la télévision L'ACR élaborera une série de mécanismes pour les télédiffuseurs

Ottawa, le 16 septembre 2005 – Aujourd'hui, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a présenté son rapport de recherche intitulé *La présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision* au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Ce rapport détaillé traite des problématiques et des obstacles auxquels s'affrontent les personnes handicapées tant dans la société que dans la programmation télévisuelle. Il renferme une série de recommandations qui permettront d'élaborer des mécanismes pour aider les télédiffuseurs à faire en sorte que davantage de personnes handicapées puissent œuvrer dans l'industrie de la télédiffusion et aussi pour résoudre les problèmes liés à la présence et à la représentation de ce secteur de la population au petit écran.

« Conscients du fait que tous les médias, et tout particulièrement la télévision, sont en mesure de jouer un rôle prépondérant pour ce qui est de modifier les attitudes du public sur les questions sociales, les télédiffuseurs privés du Canada sont résolus à améliorer la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision. Notre rapport approfondi fait état de cet engagement, mais il souligne également que notre succès en tant qu'industrie dépend de la collaboration et de l'apport de nos partenaires du secteur », a déclaré le président et chef de la direction de l'ACR, Glenn O'Farrell.

Un Comité directeur, composé de membres de l'ACR et présidé par Sarah Crawford, vice-présidente des Affaires publiques de CHUM Limited, fut mis sur pied pour surveiller l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action détaillé. Ce Comité directeur a recommandé plusieurs mécanismes et initiatives pour les télédiffuseurs et les partenaires de l'industrie qui sont tirés des résultats de la recherche qu'il a effectuée dans le cadre d'au-delà de 50 consultations individuelles, d'un forum des parties prenantes et de recherches sur les pratiques exemplaires. De plus, un Comité de prise de contact réunissant des personnes handicapées, dont plusieurs possèdent de l'expérience de l'industrie de la radiotélédiffusion, a fait une contribution inestimable en tant que groupe consultatif, tant au chapitre de la mise en œuvre du plan de recherche de l'ACR que des recommandations et des mécanismes.

Le Comité directeur en est venu à la conclusion que le succès des recommandations tient à la mise en place des initiatives à un de trois paliers possibles, à savoir : celui de la station, du télédiffuseur ou du groupe d'entreprises individuel; celui de l'ensemble de l'industrie de la radiotélédiffusion; ou celui d'autres secteurs désignés comme le secteur de la production indépendante ou le secteur de l'éducation.

Le Comité directeur et le Comité de prise de contact ont constaté que la mise en œuvre des initiatives se fera principalement au palier de la station, du télédiffuseur ou du groupe d'entreprises individuel, puisqu'il faut adapter les initiatives à la réalité commerciale de chacun d'eux.

Les radiotélédiffuseurs du Canada s'attachent à élaborer et à mettre en place des initiatives pour améliorer et favoriser la diversité au sein de leur industrie. L'an dernier, l'ACR a adopté les recommandations mises de l'avant par le Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision. Ces recommandations découlent d'une étude qualitative et quantitative majeure qui fut effectuée en 2004 sur les minorités ethnoculturelles et les peuples autochtones à la télévision et derrière l'écran au Canada.

D'une longueur de 100 pages, le rapport et l'étude sur la recherche représentent l'aboutissement des travaux énoncés dans le plan d'action de l'ACR qui fut soumis au CRTC en août 2004. La version intégrale du rapport et de l'étude de recherche est affichée à :

<http://www.cab-acr.ca/french/societal/diversity/disabilities.shtm>.

L'ACR est le porte-parole national des radiotélédiffuseurs privés du Canada. Elle représente la grande majorité des services de programmation privés canadiens, y compris les stations de radio et de télévision, les réseaux et les services de télévision spécialisée, payante et à la carte.

Pour de plus amples renseignements :

Kevin Desjardins

Chef, Communications

(613) 233-4035, poste 331 (kdesjardins@cab-acr.ca)

Faits saillants

La présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision

En janvier 2004, le CRTC a demandé que l'ACR élabore et lui présente un plan d'action indiquant les mesures qu'elle propose pour examiner et traiter de la question touchant la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision (avis public 2004-2). L'ACR a tenu plusieurs consultations et effectué de la recherche afin d'élaborer le plan d'action qui a été déposé au Conseil en août 2004.

LA RECHERCHE

L'ACR a retenu les services de CONNECTUS Consulting Inc. pour effectuer l'étude de recherche qualitative sur la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision qui comprenait :

- 1) *Les consultations de grande envergure*, notamment des entrevues individuelles avec des représentants d'organismes non gouvernementaux des personnes handicapées consacrés aux domaines du service et de la consommation (ONG des personnes handicapées), des personnes handicapées qui œuvrent dans le secteur de la radiotélédiffusion, des hauts fonctionnaires, des cadres supérieurs de l'industrie de la radiotélédiffusion et des représentants du secteur de la production au Canada. *Nous avons interviewé 56 personnes représentant 43 organismes à travers le Canada entre le 31 mai et le 31 juillet 2005.*
- 2) *Le Forum des parties prenantes* le 15 juillet 2005 à Toronto, lequel a réuni 20 ONG des personnes handicapées, télédiffuseurs, acteurs et producteurs dans le cadre d'une discussion facilitée sur les questions, les obstacles, les mécanismes et les initiatives. Seize observateurs de plus, des domaines du gouvernement et de la télédiffusion, ont assisté au Forum, à savoir les membres du Comité directeur de l'ACR qui surveillaient la recherche, les membres de son Comité de prise de contact à titre de groupe consultatif pour l'étude et composé de personnes handicapées, ainsi que deux hauts fonctionnaires du CRTC.
- 3) La recherche sur les *pratiques exemplaires* et l'analyse de ces pratiques, lesquelles étaient orientées vers les initiatives de l'industrie de la télédiffusion et les initiatives liées à l'industrie au Royaume-Uni aux États-Unis et au Canada.

La méthodologie reliée à cette recherche a permis d'élaborer un rapport complet dans lequel on trouvera de façon détaillée les enjeux et les obstacles qui mettent les personnes handicapées au défi, tant dans la société que dans les émissions de télévision. Elle a permis également de proposer une série de mécanismes pour aider les télédiffuseurs à faire participer davantage les personnes handicapées à notre industrie et à s'attaquer aux questions de leur présence et de leur représentation au petit écran.

CONSENSUS – POINTS CLÉS

Le Comité directeur et le Comité de prise de contact ont identifié **les points clés** suivants pour mettre des initiatives en place qui pourront améliorer la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées à la télévision :

- 1) Les radiotélédiffuseurs du Canada s'attachent à créer et à mettre en œuvre des initiatives qui pourront améliorer et favoriser la diversité au sein de leur industrie. Les télédiffuseurs font état de leurs initiatives à cet égard dans le rapport annuel sur la diversité que chacun d'eux remet au CRTC. En 2004, on élargissait la portée du rapport sur les initiatives au chapitre de la diversité pour y inclure celles qui s'adressent aux personnes handicapées.

- 2) Les radiotélédiffuseurs privés du Canada sont d'avis que tous les médias, tout particulièrement la télévision, sont en mesure de jouer un rôle prépondérant pour ce qui est de modifier les attitudes du public sur les questions sociales, et que davantage de visibilité, des représentations plus exactes et des messages positifs peuvent avoir une influence notable sur la mesure dans laquelle la société accepte d'inclure certaines personnes.
- 3) Lors des consultations effectuées dans le volet de la recherche, nous avons découvert qu'il existe une attitude très répandue en faveur des avantages commerciaux d'assurer la diversité en radiotélédiffusion. Cette opinion est fondée sur certaines constatations, notamment que (i) davantage de présence à l'écran et de représentation exacte aura l'effet d'atteindre et d'accroître non seulement les auditoires composés de Canadiens handicapés, mais aussi ceux qui comptent leurs familles, leurs amis et les personnes soignantes, (ii) les télédiffuseurs peuvent obtenir un avantage concurrentiel en exploitant toutes les sources de créativité à leur disposition, les personnes handicapées y compris, et (iii) l'adaptation du milieu pour les employés handicapés par des moyens comme des portes automatiques, des rampes, etc., représente un avantage éventuel pour tous les employés de l'industrie de la radiotélédiffusion.
- 4) Les personnes consultées s'accordent généralement pour dire que la présence de personnes handicapées à l'écran et derrière l'écran est très peu élevée et qu'on présente encore des images négatives.
- 5) La recherche indique que les **producteurs indépendants** au Canada, les auteurs, les régisseurs de distribution des rôles, les metteurs en scène et d'autres personnes responsables de la création, ont un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte qu'on présente davantage de personnes handicapées à l'écran ainsi qu'une image plus exacte de ce secteur de la population.
- 6) Dans le système de télédiffusion, le **canal communautaire** joue un rôle très important en tant que point d'accès aux ondes pour les Canadiens. Comme le font remarquer les auteurs du rapport, les entreprises de câblodistribution peuvent donner un coup de main solide aux efforts en vue d'assurer l'inclusion en ouvrant, par le biais du canal communautaire, la voie aux émissions réalisées ou mettant en vedette des personnes handicapées et en se faisant un endroit de formation pour les personnes handicapées.
- 7) Le **secteur de l'éducation** au Canada joue un rôle fondamentalement important sur le plan du perfectionnement de ressources humaines pour l'industrie. Épaulés par les télédiffuseurs et les partenaires de l'industrie, les éducateurs de tous les niveaux peuvent jouer un rôle des plus importants dans l'orientation des étudiants handicapés vers une carrière dans le domaine de la télévision ou de la production télévisuelle.
- 8) Dans un univers où l'évolution de la technologie et la convergence du contenu sont monnaie courante, il est important de favoriser l'inclusion de personnes handicapées dans tout l'éventail des médias et des plates-formes de distribution. À mesure que le contenu vidéo devient disponible sur téléphone cellulaire et par d'autres moyens et à mesure que des liens deviennent possibles entre divers genres de fournisseurs et de distributeurs de contenu, les occasions d'inclure les personnes handicapées – acteurs, créateurs ou autres – vont bien au-delà de la télévision.
- 9) De tous les mécanismes que pourront utiliser les télédiffuseurs, l'établissement de la communication et du contact entre les télédiffuseurs et le secteur des personnes handicapées constitue le point de départ essentiel.

FAITS SAILLANTS DES INITIATIVES, MECANISMES ET RECOMMANDATIONS

L'ACR élaborera un **message d'intérêt public (MIP)** qui pourra être diffusé à l'antenne de ses stations membres dans le but de favoriser un changement positif de l'attitude du public concernant les personnes handicapées. Sa diffusion est prévue pour l'automne 2006.

D'ici le printemps 2006, l'ACR examinera ses **codes régissant le contenu diffusé** par l'industrie afin de régler les problèmes relatifs à la représentation, à la télévision, des personnes handicapées qui ont été soulevés pendant la recherche.

L'ACR élaborera un **séminaire de formation** pour les gestionnaires du secteur de la télévision, lequel sera axé sur les suggestions faites par le secteur des personnes handicapées. Ce séminaire, qui sera offert en 2006, servira à sensibiliser l'industrie aux moyens spécifiques – et souvent efficaces par rapport au coût – de répondre aux besoins des personnes handicapées dans le milieu de travail de la télédiffusion.

L'ACR élaborera une **trousse de renseignements sur les emplois au sein des secteurs de la télédiffusion et de la production** qui sera distribuée à grande échelle aux télédiffuseurs, aux éducateurs et au secteur des personnes handicapées. Cette trousse se composera de plusieurs éléments, dont une brochure expliquant les genres d'emplois disponibles dans ces deux secteurs. La brochure sera affichée sur le site Web de l'ACR dans la section *Diversité en radiodiffusion* et elle sera distribuée aux membres de l'ACR pour les salons de l'emploi et d'autres mesures de recrutement.

Épaulée par les commentaires et suggestions du secteur des personnes handicapées, ainsi que par la collaboration de l'ACDIRT, l'ACR élaborera des **documents de sensibilisation sur le langage inapproprié**. On songe à une brochure d'information à l'intention des membres de l'ACR et de l'ACDIRT et affichée au site Web de l'ACR dans la section *Diversité en radiodiffusion* et sur les sites Web des membres. L'ACR entreprendra ce projet de concert avec l'ACDIRT immédiatement dans le but de le terminer en 2006.